

Règlement Interclubs Régionaux Poules Nationale 3, Régionale, Promotion.

2016, Création d'une poule « **Nationale 3** » à **16 clubs**» avec une poule de Montée en N2 (8 clubs) et une poule de Maintien en N3 (8 clubs). Une poule **Régionale** de 8 clubs avec possibilité de montée en N3 à l'issue du 2^{ème} tour de l'année N. Une poule Promotion avec tous les autres clubs bretons.

Les divisions Nationale 3 et Régionale donneront lieu à l'attribution du titre de Champion de Bretagne Interclubs.

Les autres clubs de la Ligue évoluant dans une division supérieure (Nationale 1 et 2) appliquent les règlements nationaux et interrégionaux.

Dates et Lieux des Compétitions

Les dates retenues pour le premier et le deuxième tour sont identiques à celles retenues pour les Championnats Nationaux.

Engagements des clubs :

La participation des clubs devient définitive après confirmation de la candidature auprès de la CSO Régionale. Le formulaire doit être signé du Président ou du Secrétaire du club et expédié au Président de la CSO Régionale pour le **15 février dernier délai**.

Les clubs s'engageront tous les ans dans les divisions Nationale 3, Régionale 1 et Promotion suivant leur classement de l'année N-1. (Un club peut engager 1 équipe en Régionale et 1 équipe en Promotion). Le 1^{er} tour est départementalisé entre les poules N2, N3, Régionale 1 et Promotion).

Qualifications des Athlètes (applicable aux 3 divisions)

– Seuls, peuvent concourir au titre de leur club :

- les athlètes de catégories Vétérans, Seniors, Espoirs, Juniors et Cadets licenciés la veille de la compétition.
- **Les athlètes de la catégorie Minimes ne sont pas autorisés à participer aux Interclubs.**

– **Les Cadets Hommes**, ne sont pas autorisés à participer au 3000m Steeple *Nouveauté en 2016 le 3000m pour les hommes au lieu du 5000m*

Pour les Cadets et Cadettes, voir article concerné du livret des règlements des compétitions nationales.

– Concernant la participation des athlètes étrangers et mutés application du règlement National.

Ordre de Participation

La position de chaque athlète dans chaque épreuve l'est en fonction du tirage au sort effectué par la CSO pour les poules N3 et R1.

Ce tableau indiquant l'ordre de participation est défini par le logiciel LOGICA.

Organisation

- La Ligue fera appel à candidature en début d'année pour l'organisation des 2 tours auprès des clubs. Les implantations seront arrêtées par la CSO LBA.
- La CSO Régionale désignera le juge Arbitre, 1 starter, 1 officiel chrono électrique, le jury de Marche en liaison avec la CRM, l'officiel Logica et l'animateur.

- **Les engagements des athlètes** sont à faire sur le site de la Ligue, rubrique "Engagés", comme pour toute compétition régionale pour le vendredi précédant la compétition, 12 h 00 dernier délai.
- La feuille de composition d'équipe avec les modifications éventuelles doit être transmise par les clubs au délégué de CSO au moins 45 minutes avant le début de la 1^{ère} épreuve, afin de respecter les horaires en début de réunion.

OFFICIELS :

Nombre d'officiels à présenter par club :

- **Nationale 3** : 6 officiels de niveau régional minimum dont au moins 2 fédéraux (uniquement au second tour pour la poule de montée sinon même règlement qu'en Régionale).
- **Régionale** : 6 officiels qualifiés dont au moins 4 de niveau régional minimum. (si le club joue l'accession à la N3 obligation d'appliquer le règlement N3).
- **Promotion** : 4 officiels dont au moins 2 officiels de niveau régional minimum.
- Les clubs devront transmettre à la personne désignée les noms, les qualifications de leurs officiels et leur souhait sur le fichier prévu à cet effet pour le mardi précédent la compétition.
 - **Pénalités** : Par décision du Bureau Directeur de la LBA du 22 Mars 2005, les sanctions sportives suivantes seront appliquées en cas de manquement au règlement :
 - En Nationale 3 et Régionale
 - Pénalités de 500 points pour 1 juge manquant (ou n'ayant pas la qualification requise),
 - Pénalités de 1100 points pour 2 juges manquants (ou n'ayant pas la qualification requise),
 - Pénalités de 1800 points pour 3 juges manquants (ou n'ayant pas la qualification requise),
 - En Promotion
 - Pénalité de 300 points pour 1 juge manquant (ou n'ayant pas la qualification requise),
 - Pénalité de 500 points pour 2 juges manquants (ou n'ayant pas la qualification requise),
 - Pénalité de 800 points pour 3 juges manquants (ou n'ayant pas la qualification requise)

Règlements Techniques

Toutes les performances réalisées sont cotées à la table internationale (édition 2002) et à la table de cotation supplémentaire éditée en 1994 par la FFA pour les épreuves de Marche. Il s'agit d'un classement mixte.

- Division Nationale 3

1^{er} tour de l'année 2016

Pour 2016, elle sera composée de 16 clubs à l'issue du 2^{ème} tour de l'année 2015 en tenant compte des descentes de N2, des clubs de la Poule N3 et des 8 meilleurs totaux de la poule régionale.

Chaque club peut présenter deux athlètes dans chacune des épreuves suivantes :

Hommes : 18 épreuves individuelles

100m - 200m - 400m - 800m - 1500m - 3000m - 110m Haies - 400m Haies – 3000m Steeple - 5000m Marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut - Poids Disque - Marteau – Javelot et 1 équipe dans chacun des Relais 4x100m et 4x400m.

Femmes : 17 épreuves individuelles

100m - 200m - 400m - 800m - 1500m - 3000m - 100m Haies - 400m Haies - 3000m Marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut - Poids - Disque - Marteau – Javelot et 1 équipe dans chacun des Relais 4x100m et 4x400m.

Le règlement technique des épreuves, est le même que celui des interclubs de niveau Nationale 1 et 2.

Obligation de présenter un pointeur par club présentant des athlètes dans les épreuves de marche.

Concernant la participation des athlètes étrangers et mutés application du règlement National.

A l'issue du 1^{er} tour de l'année N : le classement des 16 clubs de la poule de Nationale 3 définira les poules de Montée et de Maintien pour le 2^{ème} tour. Les 8 meilleurs totaux en poule de Montée en Nationale 2 et les autres 8 totaux suivants en poule de Maintien.

Pour le 1^{er} tour obligation de faire un **minimum de points de 25000 points** sous peine de rétrogradation en poule régionale.

Le 2^{ème} tour de l'année N :

La poule de Montée matche sur le même stade pour l'accession à la Nationale 2 conformément au règlement concernant la Montée.

La poule de Maintien matche sur le même stade et **ne peut pas** accéder à la poule de Nationale 2. Le dernier descend automatiquement en poule régionale, et les 6^{ème} et 7^{ème} totaux seront comparés avec les 2^{ème} et 3^{ème} de la poule de régionale. Obligation de faire un **minimum de points de 25000 points** sous peine de rétrogradation en poule régionale dans l'année N+1.

A l'issue du 2^{ème} tour de l'année N :

Pour composer la poule N3 de l'année N + 1, il sera bien sûr tenu compte également des possibles descentes de N2 en N3. Elle sera composée des clubs descendant de N2, des clubs de N3 et des clubs de Régionale qui auront accéder à la N3 à l'issue du 2^{ème} tour de l'année N. Pour le 2^{ème} tour de l'année N+1 la poule de Montée et de Maintien sera constituée des 16 clubs classés par rapport au résultat du 1^{er} tour de l'année N.

Le titre de Nationale 3 est décerné au club classé premier du 2^{ème} tour de la poule de Montée

- Division Régionale

1^{er} tour de l'année 2016

Pour 2016, le tour est départementalisé, il sera composé des 8 clubs à l'issue du 2^{ème} tour de l'année 2015.

Le règlement technique des épreuves, est le même que celui des interclubs nationaux.

Le programme proposé est le programme complet des interclubs.

- Le règlement de Régionale proposé est à savoir :

- Chaque club peut présenter 2 athlètes par épreuve, plus 2 relais par sexe.
- Un athlète pourra disputer au maximum 1 course, 1 concours et un relais, ou 2 concours et un relais.
- Toutes les performances d'un club sont retenues.
- Obligation de présenter un pointeur par club présentant des athlètes dans les épreuves de marche.
- 6 essais pour tous les concurrents en sauts horizontaux et lancers.
- Concernant la participation des d'athlètes étrangers et mutés application du règlement National.
- Montée de barre hauteur : Multiple de 10 à partir de la barre la plus basse jusqu'à 1.40 m chez les femmes et 1.60 m chez les hommes. Ensuite de 5 en 5 tout le reste du concours.
- Perche idem, mais multiple de 20 jusqu'à 2.00 m chez les femmes et 2.80 m chez les hommes. Ensuite de 10 en 10 tout le reste concours.

Pour le 1^{er} tour de l'année N :

A l'issue du 1^{er} tour de l'année N : le classement des 8 meilleurs totaux des clubs des différentes poules régionales Régionale définira le 2^{ème} tour de l'année N. Pour le 1^{er} tour obligation de faire un **minimum de points de 17000 points** sous peine de rétrogradation en poule promotion.

Le 2^{ème} tour de l'année N :

La poule de Régionale matche sur le même stade pour l'accession à la poule de Maintien Nationale 3

conformément au règlement concernant la montée.

Montées

Le Champion accède pour l'année N+1 à la Nationale 3 et les totaux ses 2^{ème} et 3^{ème} seront comparés avec les totaux des 6^{ème} et 7^{ème} de la Nationale 3.

- Le titre de Régionale 1 est décerné au club classé premier du 2^{ème} tour.

– Division Promotion

- Elle est composée de tous les autres clubs bretons. Les implantations seront géographiques sur les 2 tours.
- Chaque club peut inscrire 1 équipe en Promotion pas de montée possible en Régionale. (lors de l'inscription, le club fait le choix de s'inscrire dans cette poule interclub).
- Chaque club peut présenter deux athlètes dans chacune des épreuves suivantes :

Hommes : 18 épreuves individuelles

- 100m - 200m - 400m - 800m - 1500m - 3000m - 110m Haies - 400m Haies – 3000m Steeple - 3000m Marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut - Poids Disque - Marteau – Javelot et 1 équipe dans chacun des Relais 4x100m et 4x400m.

Femmes : 17 épreuves individuelles

- 100m - 200m - 400m - 800m - 1500m - 3000m - 100m Haies - 400m Haies - 3000m Marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut - Poids - Disque - Marteau – Javelot et 1 équipe dans chacun des Relais 4x100m et 4x400m.

Le règlement technique des épreuves est

- Un même athlète pourra disputer au maximum :
 - une course, un concours et un relais
 - ou 2 concours et un relais
- Obligation de présenter un pointeur par club présentant des athlètes dans les épreuves de marche.
- Concernant a participation des d'athlètes étrangers et mutés application du règlement National.
- Pour être classée une équipe devra être **composée de 8 athlètes minimum, de présenter un relais Homme ou Femme sur l'un des 4 relais.**
- Pour prétendre participer au 2^{ème} tour le club devra faire au 1^{er} tour un total de **8000 points minimum.**
- Montée de barre hauteur : Multiple de 10 à partir de la barre la plus basse jusqu'à 1.40 m chez les femmes et 1.60 m chez les hommes. Ensuite de 5 en 5 tout le reste du concours.
- Perche idem, mais multiple de 20 jusqu'à 2.00 m chez les femmes et 2.80 m chez les hommes. Ensuite de 10 en 10 tout le reste concours.
- Il ne sera pas délivré de titre Régional au club classé premier du 2^{ème} tour en Promotion.